

PERMANENCES AGRICOLES



GrandAngoulême organise des permanences agricoles

pour répondre à vos questions relatives au zonage des terres agricoles, pour ne pas entraver l'activité agricole et prendre en compte au mieux les besoins actuels et futurs de la profession :

- Vérifier la bonne identification et localisation des sièges d'exploitation sur le territoire
- Vérifier que le règlement et le zonage proposés dans le PLUi assurent la faisabilité ou bonne poursuite de votre activité agricole actuelle, et de vos projets éventuels
- Apporter la connaissance de votre territoire en validant l'emplacement réalisé des sièges d'exploitation.

Pour qui ?

Exploitants agricoles, propriétaires ou fermiers de terres sur une des 16 communes du PLUi.

Elus et techniciens des communes ayant connaissance de projets agri-ruraux sur leur territoire, pour les porter à la connaissance des services de GrandAngoulême.

Où ? 4 permanences, en libre accès

- **Saint Yrieix-sur-Charente**, en Mairie, le lundi 25 juin 2018 de 8h30 à 12h
- **Saint Saturnin**, en Mairie, le lundi 25 juin 2018 de 13h30 à 17h30
- **La Couronne**, Salle Pasteur, le mardi 26 juin 2018 de 8h30 à 12h
- **Touvre**, en Mairie, le mercredi 27 juin 2018 de 14h à 16h30

Contacts :

Service planification, plui@grandAngouleme.fr

Service Agriculture a.dupont@grandangouleme.fr